

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022

Session extraordinaire du Conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron, le 13 décembre 2022 à 13 h 00 au 220, rue Principale Est à Cookshire-Eaton et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absences

Monsieur Alain Paquette, conseiller du district 1

Sont également présent monsieur Martin Tremblay, directeur général / greffier-trésorier, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Période de questions.**
- 4) **Autorisation de financement temporaire pour :**
 - a. ***Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$;***
 - b. ***Règlement numéro 297-2022 décrétant un emprunt de 1 825 000 \$ afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.***
- 5) **Entente de passage avec Construction DJL inc. concernant la piste de ski de fond pour la saison hivernale 2022-2023 – Autorisation de signature.**
- 6) **Bail avec Épicerie Johnville concernant la cuisine du rez-de-chaussée du Centre communautaire Johnville – Autorisation de signature.**
- 7) **Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98R et WE98R-FANT / PE200054) concernant la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés par la résolution 2022-07-8362.**
- 8) **Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH,**

PDZ WE98N / PE200064) concernant la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés par la résolution 2022-07-8363.

- 9) **Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98J / PE200077 (PMGS21-044)).**
- 10) **Période de questions.**
- 11) **Levée ou ajournement.**

1) Constatation de la régularité de l'avis de convocation.

Le directeur général / greffier-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2022-12-8649

Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 novembre 2022 et renonçant à sa lecture, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte cet ordre du jour tel que remis à chaque membre du conseil préalablement à la séance conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Période de questions.

Aucune.

4) Autorisation de financement temporaire pour :

- a. ***Règlement numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des volets redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$;***
- b. ***Règlement numéro 297-2022 décrétant un emprunt de 1 825 000 \$ afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.***

Résolution 2022-12-8650

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 mai 2022 du *Règlement d'emprunt numéro 295-2022 décrétant une dépense et un emprunt de 3 697 000 \$ afin de réaliser le projet de réfection de diverses infrastructures du réseau routier, comprenant une subvention du ministère des Transports accordée dans le*

cadre des volets redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au montant de 3 055 359 \$, désigné comme « Règlement d'emprunt no 295-2022 »;

CONSIDÉRANT l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 16 septembre 2022 du *Règlement numéro 297-2022 décrétant un emprunt de 1 825 000 \$ afin de financer une partie de la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023, désigné comme « Règlement d'emprunt no 297-2022 »;*

CONSIDÉRANT que ces emprunts sont financés majoritairement par des subventions gouvernementales dont les versements sont échelonnés annuellement;

CONSIDÉRANT que les dépenses des projets faisant l'objet de ces programmes sont engagées;

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* permettent à la Ville d'emprunter temporairement afin d'acquitter les dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention gouvernementale est assuré;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de :

DEMANDER à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François l'émission d'un financement temporaire d'une somme de 5 522 000 \$, répartie de la façon suivante :

- a. un montant de 3 697 000 \$ lié au *Règlement d'emprunt no 295-2022*;
- b. un montant de 1 825 000 \$ lié au *Règlement d'emprunt no 297-2022*;

AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, les contrats respectifs de prêt temporaire et tout document afférent à cet emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Entente de passage avec Construction DJL inc. concernant la piste de ski de fond pour la saison hivernale 2022-2023 – Autorisation de signature.

Résolution 2022-12-8651

CONSIDÉRANT la convention d'utilisation intervenue entre la Ville de Cookshire-Eaton et Construction DJL inc. afin d'autoriser le passage sur le lot 4 486 321 pour la piste de ski de fond, selon la résolution numéro 2020-01-7213;

CONSIDÉRANT que cette convention a été renouvelée jusqu'à la saison hivernale 2021-2022 inclusivement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier, et résolu d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le renouvellement de la convention d'utilisation du lot 4 486 321 avec Construction DJL inc. pour la piste de ski de fond jusqu'au 31 mars 2023 inclusivement.

Cette convention est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Bail avec Épicerie Johnville concernant la cuisine du rez-de-chaussée du Centre communautaire Johnville – Autorisation de signature.**

Résolution 2022-12-8652

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond, il est résolu d'autoriser le directeur des Communications et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la convention de bail avec l'Épicerie Johnville concernant l'utilisation partielle de la cuisine du rez-de-chaussée du Centre communautaire Johnville.

Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98R et WE98R-FANT / PE200054) concernant la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés par la résolution 2022-07-8362.**

Résolution 2022-12-8653

Proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'acquiescer à la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Cima+ et Cogeco pour la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés selon la résolution numéro 2022-07-8362 dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98R et WE98R-FANT / PE200054).

La présente autorisation est conditionnelle à ce que les travaux soient exécutés adéquatement selon les règles de l'art dans les emprises et traverses de routes municipales, dont le directeur des Travaux publics est mandaté pour le contrôle et la surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98N / PE200064) concernant la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés par la résolution 2022-07-8363.**

Résolution 2022-12-8654

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'acquiescer à la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Cima+ et Cogeco pour la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés selon la résolution numéro 2022-07-8362 dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98N / PE200064).

La présente autorisation est conditionnelle à ce que les travaux soient exécutés adéquatement selon les règles de l'art dans les emprises et traverses de routes municipales, dont le directeur des Travaux publics est mandaté pour le contrôle et la surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC / Cogeco – Consentement municipal / MTQ (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98J / PE200077 (PMGS21-044)).

Résolution 2022-12-8655

Proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu d'acquiescer à la demande de « Consentement municipal / MTQ » de Cima+ et Cogeco pour la prolongation du délai d'exécution des travaux autorisés selon la résolution numéro 2022-07-8362 dans le cadre du projet de déploiement d'un réseau de fibres optiques pour la MRC (projet S13588A-FTTH, PDZ WE98J / PE200077 (PMGS21-044)).

La présente autorisation est conditionnelle à ce que les travaux soient exécutés adéquatement selon les règles de l'art dans les emprises et traverses de routes municipales, dont le directeur des Travaux publics est mandaté pour le contrôle et la surveillance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Période de questions.

Aucune.

11) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2022-12-8656

Proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, il est résolu que la séance extraordinaire soit levée à 13 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / greffier-trésorier